



Commune de Meyrin

Modérer la vitesse du trafic dans une cité aux voiries très généreuses



La commune de Meyrin a projeté la mise en zones à vitesse limitée d'une grande partie de son territoire, soit le village, Meyrin Cité, le quartier de Champs-Fréchets, le quartier de la Citadelle et le hameau de Mategnin. Les lots "Meyrin Cité" et "Champs-Fréchets" ont été attribués à l'équipe pluridisciplinaire pilotée par RR&A.

La cité-satellite de Meyrin date des années 1960 et comporte des voiries au gabarit généreux, ce qui constitue un véritable défi pour la modération de la circulation (largeurs de chaussées de l'ordre de 9 mètres en moyenne, avec des tronçons atteignant 12 mètres). De plus, leur structure en longues rectilignes incite à la vitesse.

La méthode de travail s'est basée sur une réflexion commune entre l'ingénieur en transports et l'architecte-paysagiste, puis l'ingénieur civil, en vue d'une approche véritablement transversale des propositions.

Ainsi par exemple, l'équipe a développé le concept de "ruban à séquences", visant à la fois à réduire les largeurs circulées et à intégrer les diverses composantes des aménagements (mobilier urbain, éléments paysagers, éco-points, traversées sécurisées, parcs à vélos, cases de stationnement, etc.) dans une composition d'ensemble harmonieuse et conviviale, ceci sans interventions lourdes.

En effet, le défi posé était de rechercher des solutions d'aménagement légères pouvant être mises en oeuvre rapidement, mais aussi suffisamment qualitatives et durables dans la mesure où la reprise plus complète des aménagements s'étalera sur une longue période compte tenu de l'étendue du territoire concerné.

Les enjeux d'aménagement portaient également sur :

- ▶ l'amélioration des cheminements piétons et cyclables et la sécurisation des traversées, en particulier aux abords des écoles,
- ▶ la prise en compte du passage des transports publics sur certains axes,
- ▶ la coordination avec le projet de réorganisation et de réglementation du stationnement conduit en parallèle, ainsi qu'avec la création d'éco-points.

Les esquisses d'aménagement ont fait l'objet d'une présentation publique. Des avant-projets d'aménagement ont ensuite été établis pour chaque rue, puis des projets d'exécution. L'équipe a assuré également le suivi des réalisations.